



MINISTÈRE DES SPORTS

Compte rendu

Rédacteur : Yannick RENOUX –

Date : 6 novembre 2019

Objet : bilan du recyclage des AMM

Participants :

ENSM/Prémanon :

Jérôme Daille ; responsable de la formation et du recyclage des AMM,

Syndicats professionnels :

UNAM : Patrick Schlatter, Président

SNAM : Claire Schmitter vice-Présidente

DSC1 :

Yannick RENOUX, adjoint au chef du bureau des métiers, des diplômes et de la réglementation,
Wilfried Barry, chef du bureau des métiers, des diplômes et de la réglementation.

Contexte : Monsieur Yannick Renoux informe les représentants des syndicats professionnels qu'une réunion de bilan du recyclage des AMM s'est déroulée le mardi 5 novembre entre la direction des sports et monsieur Hervé Josseron, directeur de l'ENSM accompagné de Jérôme Daille.

Wilfried Barry remercie les participants de leurs présences, précise les attentes dans des évolutions futures.

Yannick RENOUX remercie les deux syndicats professionnels pour leurs présences au sein du ministère des sports et précise le cadre d'analyse des travaux réalisé à partir du 1^{er} janvier 2019 (réflexions sur le volume horaire, la durée, les séquences et leurs animations, les formateurs, leurs qualifications et leurs renouvellements, les coûts des formations et le coût global).
L'arrêté de référence est celui du 11 mars 2015, modifié le 29 mars 2018.

Chaque syndicat professionnel se réjouit de ce temps de travail et souhaite construire l'avenir des recyclages.

Jérôme Daille présente l'économie générale des trois jours de formation, l'ingénierie pédagogique, le volume horaire des séquences de travail, leurs contenus, la qualification des formateurs et précise qu'un 1/3 des formateurs a été renouvelé en 2019.

DSC1 demande des précisions sur le renouvellement des formateurs depuis 2019, l'évolution des coûts pédagogiques et du coût global du recyclage.

NB : le coût global (2019) est de 430 euros soit 18 euros de l'heure. (en baisse de 5% par rapport à 2018).

Actuellement une étude est réalisée, par une société privée, sur l'ensemble des coûts de formation, à la demande du directeur de l'ENSM.

L'ensemble des membres présents à cette réunion de bilan s'accordent leurs points suivants :

- Les séquences se doivent d'être plus inter actives en particulier pour les séquences médicales et sur le secourisme.
- Il serait bon de demander en amont du recyclage, que chaque stagiaire ait eu son PSC1 recyclé dans l'année de son inscription, afin de mieux cibler les séquences médicales/secouriste et de les orienter vers les secours en montagne.
- Il serait possible de s'orienter vers un temps de formation modifié sous l'égide de l'ENSM de trois jours : de deux jours dont une journée en période hivernale avec de la neige en février, mars avril, novembre, décembre, le troisième jour serait orienté vers des modules à la carte (Exemple : propositions de cinq modules tous les ans ou deux ans, dont deux ou trois seraient obligatoirement suivis par le stagiaire comme un module sur la sécurité alimentaire ou un module sur la sécurité en refuge).
- Les temps de formation consacrés à l'utilisation du DVA, du GPS et autres outils doivent obligatoirement se réaliser in situ, un autre temps de formation spécifique est à concevoir pour les titulaires de la qualification moyenne montagne tropicale et équatoriale.
- Un temps de bilan annuel (fin d'année) pourrait être réalisé sous l'égide de l'ENSM regroupant les formateurs du DE AMM, du recyclage et des syndicats professionnels.
- Pour mieux être en adéquation avec le financement de la formation professionnelle, il est demandé à ce que le futur recyclage commençant au 1^{er} octobre ait une durée de vingt et une heure (7 heures X 3 jours) et non vingt- quatre heures.

Conclusions de la réunion :

<p>Ce bilan sera présenté lors de la prochaine section permanente alpinisme. Une prochaine réunion se déroulera en avril 2020 afin de proposer les nouveaux modules à partir du nouveau cycle débutant au 1^{er} octobre 2020.</p>
--